

CHECK-LIST

Préparation, entretien d'embauche, initiation

Pour une personne dont les performances ont baissé, il faut, en plus des informations personnelles courantes (dossier personnel), étudier les points suivants :

- | Oui | Non | |
|--------------------------|--------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le handicap est connu (conséquences sur les performances ou sur le déroulement de la journée) |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les horaires de travail peuvent être adaptés à la « courbe de performance » de la personne |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les horaires de travail sont clairement définis |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La capacité de travail ou les restrictions d'activité sont connues
Voir à ce sujet l'indice de capacité de travail sur http://www.arbeitsfaehigkeit.net/46.htm (en allemand uniquement)
→ Test éventuel de capacité |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Vous connaissez la personne de contact / la personne responsable / le médecin (accessibilité) |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le supérieur et les collègues immédiats ont été précisément informés de la situation (capacité de travail, restrictions d'activité, handicap) |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les « signaux d'alarme » sont connus (performances en baisse, surcharge psychique ou physique) |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les objectifs et attentes (quantité, qualité...) ont été déterminés et notés par écrit |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La marche à suivre s'il y a une baisse manifeste des performances a été préalablement discutée |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le risque d'absence en cas de dégradation de l'état de santé a été déterminé |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Des thérapies, examens ou traitements réguliers sont nécessaires
Si oui, indiquer la fréquence et la durée des absences : |

Fréquence: Durée:

- Les rôles en matière d'initiation et d'« accompagnement » sont clairement définis et les personnes concernées (référénts) sont informées
- Trajet domicile – travail :
- Transports publics :
 - Tram Autobus Train
- Transport individuel privé
 - Place de parc
- Service de transport particulier
 - Financement clarifié (AI, prestation complémentaire)
- Assurance d'indemnités journalières en cas de maladie :
Restriction en cas d'aggravation de l'état de santé en raison d'un handicap

ATTENTION : paiement du salaire à 100 % par l'employeur le premier mois (CO)
- La personne handicapée est informée des règles spéciales et en connaît les conséquences
- Prévoyance professionnelle (LPP, caisse de pension)

La personne handicapée est-elle assujettie au deuxième pilier (minimum LPP) ?
- La caisse de pension a-t-elle défini des restrictions relatives aux handicaps ?